

SACHEZ LA DIFFÉRENCE ENTRE : AUTO-SURVEILLANCE, AUTO-ISOLEMENT, ISOLEMENT DÛ À LA COVID-19

SYMPTÔMES DE LA COVID-19



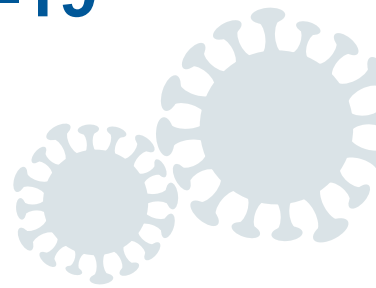
FIÈVRE



TOUX



DIFFICULTÉ À RESPIRER



AUTO-SURVEILLANCE



Vous :

- ▶ n'avez aucun symptôme
- ET
- ▶ vous avez peut-être été en contact avec le nouveau coronavirus qui cause la COVID-19 au cours des 14 derniers jours.



L'**AUTO-SURVEILLANCE** signifie :

- ▶ que vous devez surveiller l'apparition de l'un ou l'autre des symptômes de la COVID-19.
- ▶ Profitez de votre quotidien, mais évitez les endroits très fréquentés et augmentez l'espace entre vous et les autres dans la mesure du possible.



Vous devez vous auto-surveiller si :

- ▶ vous avez une raison de croire que vous avez été exposé à une personne porteuse de la COVID-19



OU

- ▶ si vous êtes en contact étroit avec des personnes plus âgées ou médicalement vulnérables

OU

- ▶ que vous avez été avisé de vous auto-surveiller pour toute autre raison par l'autorité de santé publique.



Si vous développez des symptômes, **isolez-vous immédiatement** et contactez l'autorité de santé publique le plus tôt possible.

AUTO-ISOLEMENT

Vous :

- ▶ n'avez aucun symptôme
- ET
- ▶ vous avez peut-être été en contact avec le nouveau coronavirus à cause d'un voyage ou en contact étroit avec une personne diagnostiquée comme porteuse de la COVID-19.

L'**AUTO-ISOLEMENT** signifie :

- ▶ de rester à la maison et de vous surveiller pour l'apparition de symptômes, même légers, durant 14 jours
- ▶ Évitez d'entrer en contact avec d'autres personnes afin d'aider à prévenir la propagation de la maladie dans votre maison et la communauté au cas où des symptômes apparaîtraient.

Auto-isolez-vous si :

- ▶ **Vous êtes arrivé(e) au Nunavut de n'importe quelle destination après le 15 mars 2020.**

OU

- ▶ si l'autorité de santé publique a déterminé que vous avez été en contact étroit avec une personne diagnostiquée porteuse de la COVID-19.

Si des symptômes apparaissent, même légers, **restez à la maison, évitez tout contact avec les autres** et communiquez avec l'autorité de santé publique le plus tôt possible.

ISOLEMENT

Vous :

- ▶ avez des symptômes, même légers
- ET
- ▶ vous avez été diagnostiqué porteur de la COVID-19 ou êtes en attente des résultats d'un test de laboratoire sur la COVID-19.

S'ISOLER signifie :

- ▶ demeurer à la maison jusqu'à ce que l'autorité de santé publique vous avise que vous n'êtes plus à risque de propager le virus chez les autres.
- ▶ Évitez tout contact avec les autres personnes afin de prévenir la propagation de la maladie dans votre maison et dans la communauté, particulièrement chez les personnes à risque de maladie grave, comme les personnes plus âgées ou médicalement vulnérables.

Vous devez vous isoler si :

- ▶ vous avez été diagnostiqué comme ayant la COVID-19

OU

- ▶ vous êtes en attente des résultats d'un test de laboratoire sur la COVID-19

OU

- ▶ vous avez été avisé de vous isoler à la maison pour toute autre raison par l'autorité de la santé publique

Si vos symptômes s'aggravent, contactez immédiatement votre prestataire de soins de santé ou l'autorité de santé publique **et suivez leurs instructions.**

NOUS POUVONS TOUS CONTRIBUER À PRÉVENIR LA PROPAGATION DE LA COVID-19. POUR PLUS D'INFORMATION :



www.gov.nu.ca/health



[@GOVofNunavut](https://twitter.com/GOVofNunavut)



Facebook.com/govofNunavut